

## **Relevé de décisions du conseil municipal**

### **Séance du du 15 février 2017**

Etaient présents : Y. Billod-Laillet, J. Breuil, P. Cart-Lamy, S. Faivre, G. Cellier, F. D'Amato, A. Dauguy, S. Galimard, E. Gardier-Jacquot, JC Goy, J. Henry-Leloup, F. Lopez, F. Mercet

Etaient absents excusés : C. Dauphin

Secrétaire de séance : Pascal Cart-Lamy

1) Présentation par le cabinet Naldéo du rapport sur l'eau

Le maire rappelle que le cabinet Naldéo a été mandaté par le conseil municipal en date du 7 juillet 2016 pour effectuer le suivi de la gestion par affermage du service public de l'eau (contrat SAUR).

Présentation par Mr Gervais de l'analyse du rapport de la SAUR pour l'année 2015, soit évolution entre 2014 et 2015, les points marquants sont :

Une diminution de la vente d'eau et une augmentation du nombre d'abonnés

Une augmentation des recettes de la collectivité

Une diminution du rendement du réseau soit 81 % en 2015, soit un non respect du contrat par la Saur.

Ces différents points seront à expliquer par la SAUR

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2017, le compte rendu est approuvé avec 12 voix pour, 1 abstention

3) Modification du périmètre soumis à l'avis de l'ABF

Sur proposition de l'architecte des bâtiments de France le périmètre des terrains soumis à l'avis de l'ABF est modifié. Plusieurs périmètres existent, périmètre délimité des abords, site inscrit.

Suivant l'emplacement des modifications, constructions demandées par le pétitionnaire l'avis de l'ABF est soit simple soit conforme.

Ces propositions ont reçu un avis favorable de la commission PLU.

Pour information la commission PLU va élaborer la réglementation des zones à urbaniser (AU) ; et une étude environnementale devrait être engagée sur les « dessus de la Maridelle », secteur potentiellement constructible.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, émet un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords autour du Château de QUINGEY qui sera soumis à enquête publique conjointement au plan local d'urbanisme.

4) Autorisation engagement dépenses (demande de la trésorerie)

La réglementation est imprécise sur la justification des dépenses imputées sur le compte 6232. Une délibération de principe doit toutefois autoriser l'engagement des catégories de dépenses suivantes :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets et friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, les repas les cadeaux de fin d'année aux personnels communal, les cadeaux de fin d'année aux personnes âgées à partir de 70 ans et ne pouvant participer au repas offert par la commune

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements lors de mariages, décès, naissances, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ou de décès ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et agents accompagnés, le cas échéant de personnalités extérieures).

Accord du conseil municipal à l'unanimité des membres présents

5) Renouvellement bail Trial Club Comtois

Pour une utilisation du secteur dit « sous le viaduc », et du local de l'ancienne station de pompage situé route d'Ornans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, autorise le renouvellement du bail avec le Trial Club Comtois à titre gratuit dans les mêmes conditions que le précédent.

6) Contrat concession DSP Camping

Accord du conseil municipal avec 2 modifications : article IV partie surveillance ajout « des riverains », article VII suppression de « à condition que le chiffre d'affaires soit positif »

Voir contrat joint

7) Budget 2017

• **commune**

**Fonctionnement dépenses**

Le budget 2016 prévoyait une dépense de 996 229 €, elle a été au compte administratif de 960 461 €. Le montant inscrit au budget 2017 est de 981 310 € donc une stabilisation des dépenses de fonctionnement malgré les hausses normales des dépenses liées aux activités du SIPQ, à la qualité du service et des activités apportées aux enfants (CLSH, TAP, médiathèque, école).

Un montant de 230 000 € est prélevé pour alimenter les investissements.

**Fonctionnement recettes**

Le budget primitif 2016 prévoyait une recette de 1 270 637 € (excédent antérieur inclus), elle a été au compte administratif de 1 316 212.50 €. Le montant inscrit au budget 2017 est de 1 211 737 €.

Ces recettes sont calculées avec des taux d'impositions identiques à ceux des années précédentes (pas d'augmentation). Les recettes fiscales (impôts) devraient être stables. La décrue des dotations de l'Etat se poursuit (réduction du déficit budgétaire).

**Investissement dépenses**

La somme de 663 814 € est budgétisée.

Le conseil municipal a décidé en 2016 d'engager des investissements qui seraient portés sur deux exercices budgétaires 2016-2017 afin de lisser les dépenses et de consulter les entreprises sur plusieurs tranches de travaux en même temps afin de bénéficier d'offres plus intéressantes. Ce fut le cas notamment pour le nouveau parc de jeux et les aménagements sécurité et accessibilité.

Les dépenses se décomposent de la façon suivante pour les points les plus importants :

- Remboursement du capital emprunt 193 000 € (dont 150 000 € d'emprunt à court terme FCTVA)
- Achat maison Doillon 28 000 € (signature achat réalisée)

- Mobilier micro crèche, devis de 8 000 € à affiner et dossier de subvention Conseil départemental et CAF à élaborer
- Travaux divers bâtiments et autres travaux, mur... 20 000 + 38 000 = 58 000 €
- Aménagement sécurité, accessibilité 90 000 € (travaux presque terminés)
- Dissimulation réseaux électrique, téléphonique et remplacement éclairage public lot les Vertes Epines 172 000 € (y compris 70 000 € de 2016)

Le montant prévu en 2016 (70 000 €) n'a pas été engagé car l'étude du SYDED était en cours. Le choix de l'entreprise est aujourd'hui fait à un coût inférieur à l'estimation. Les travaux devraient s'engager au printemps 2017. La deuxième tranche est à engager en fin d'année et portera sur les exercices 2017-2018. Elle est donc budgétisée à environ 50 %.

- Aire de jeux 93 000 € (reste à réaliser semis, plantations, traçages sur le terrain)

### **Investissement recettes**

- Virement de la section de fonctionnement 230 000 €
- Subventions environ 35 500 €
- Emprunt 60 000 € qui serait financé par la recette(Syded ) de la taxe sur l'électricité d'environ 6 000 €  
A réaliser ou non en fonction de l'engagement des dépenses d'investissement 2017

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2017 de la commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 211 310 €
Recettes de fonctionnement :	1 211 737.34 €
Dépenses d'investissement :	663 814 €
Recettes d'investissement :	675 465 €

Après en avoir délibéré, le budget 2017 de la commune est adopté avec 12 voix pour et 1 abstention.

#### • **CCAS**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2017 du CCAS comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	3 164 €
Recettes de fonctionnement :	3 164.55 €
Dépenses d'investissement :	1 912 €
Recettes d'investissement :	1 912 €

Après en avoir délibéré, le budget 2017 du CCAS est adopté à l'unanimité des membres présents

#### 8) **Questions diverses**

- Suite à la demande de la communauté de communes Loue Lison et suite aux explications de Sarah Faivre, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**REFUSE** de valider la prise de compétence, par la Communauté CCLL, en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu.

- Avenant marché cabinet Verdi Suite au marché en date du 17 mars 2015 avec le cabinet VERDI pour l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme pour un montant HT de 27 000 € il convient d'ajouter une réunion avec les exploitants agricoles et les expertises écologiques soit un montant supplémentaire de 1 000 € HT ( 2x5 00 €).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte les deux avenants au marché soit un montant total de 28 000 €HT

- Bail orthophoniste : suite à la demande de Mme Bejeannin Brigitte, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :

La résiliation du bail du 4 septembre 2013 à compter du 01 août 2017

Le remboursement de la caution au 1<sup>er</sup> août après s'être assuré de la conformité de l'état des lieux.

- Demande de Mme D'Amato suite à la demande d'un commerçant :

Serait-il possible de placer un panneau ou faire un marquage au sol devant le bureau de tabac pour signaler que le stationnement est limité à 20 mn ou « arrêt minute » ?

Discussion sur la signalétique déjà importante dans la commune, voir si possible où peut-être marquage au sol. Sera étudié par la commission travaux.